

Centre de Documentation et d'Information

Les horaires :

Lundi : 10h30/12h30- 13h/17h

Mardi, jeudi et vendredi :

9h30/12h30- 13h/17h

Que peut-on y faire ?

Le CDI a une vocation pédagogique : les élèves sont formés à la recherche documentaire, ils découvrent des méthodes de travail utiles pour toute leur scolarité.

Les élèves peuvent y effectuer des recherches documentaires pour préparer des exposés ou des dossiers, ils peuvent utiliser les documents tels les dictionnaires, atlas, encyclopédies et les ordinateurs...

Les élèves peuvent **s'informer sur leur orientation** et y consulter des ressources type ONISEP

Les élèves **peuvent lire, emprunter des livres et des revues.**

Le CDI est un lieu de ressources culturelles et d'informations mises à disposition des élèves et de l'équipe éducative du collège

Le rôle du professeur documentaliste :

- Organise des séances d'initiation à la recherche documentaire pour tous les élèves de 6^{ème} par demi-classe
- Travaille en collaboration avec les enseignants de discipline autour de séances pédagogiques (écriture, recherche...)
- Accueille et accompagne les élèves qui viennent pour une recherche documentaire.
- Gère le lieu : achat des livres, enregistrement, rangement ...
- Accueille des élèves avec des projets particuliers
- Impulse et accompagne des projets pédagogiques culturels : *jeunes en librairie* (avec la librairie Mollat), *A la découverte des arts de la scène*, projet art nature : *Voler prend 2L* (en collaboration avec un metteur en scène), partenariat avec la Caravelle ... Fait le lien entre les intervenants extérieurs et l'établissement.

En cas d'absence du professeur documentaliste, les élèves ayant des travaux de recherche peuvent être accueillis au CDI par un AED

Le CDI n'est pas un foyer

Le CDI n'est pas une salle d'étude

Le CDI n'est pas une salle de jeux